

Avis de la Hague Ensemble

Après examen du dossier soumis à consultation publique concernant le projet de construction d'un magasin central par Orano sur le site de La Hague, incluant la demande de dérogation à la protection des espèces protégées et les mesures environnementales associées, la liste La Hague Ensemble souhaite intégrer des éléments d'attention dans le cadre de l'enquête publique.

Les élus de La Hague Ensemble prennent acte :

- des mesures d'évitement (conservation d'un linéaire de haie, évitement des périodes de nidification...)
- des mesures de réduction (capture d'amphibiens avant travaux, clôture anti-amphibien du chantier,...)
- et des mesures de compensation pour reconstituer les habitats qu'ils détruisent (zone humide et habitat favorable aux amphibiens).
- du choix d'implantation sur un secteur déjà fortement anthropisé ;
- ainsi que des engagements de compensation écologique, notamment sur le secteur du Marais Roger.

Nous considérons néanmoins que plusieurs points nécessitent des garanties complémentaires afin d'assurer la pleine efficacité des mesures proposées et la préservation durable des milieux naturels concernés.

Sur le projet global :

- Dans un contexte de crainte pour la ressource en eau, il conviendrait d'engager des réflexions sur les bassins de rétention et des mesures pour favoriser le retour de l'eau à la nappe.

Sur les dérogations à l'interdiction de porter atteinte aux espèces protégées :

- Nous rappelons que le projet se situe dans un contexte de développement industriel important, or l'étude ne considère aucune incidence cumulative des autres projets (passés, présents ou futurs). Aussi nous souhaitons qu'une étude globale pour la continuité écologique autour du site industriel soit réalisée, intégrant l'ensemble des projets à venir, afin de garantir la pérennité des mesures compensatoires.
- Nous prenons acte du choix du Marais Roger comme principal site de compensation écologique. Ce site est à proximité immédiate du projet, mais il a déjà été identifié pour des compensations d'autres projets. Il conviendrait de nous communiquer les études de suivi des compensations réalisées précédemment.
- Les zones humides constituent un enjeu écologique majeur du territoire. Aussi nous souhaitons que les objectifs hydrologiques et écologiques des zones humides reconstituées soient définis dès l'origine. Nous nous interrogeons notamment sur :
 - la capacité réelle des milieux compensatoires à retrouver des fonctionnalités comparables dans des délais compatibles avec les enjeux écologiques ;
 - la pérennité hydraulique des aménagements prévus au Marais Roger.
- La centurium Portense, espèce protégée à l'échelle nationale, se situe en lisière du projet, dans un fossé destiné à être busé. Une mesure d'évitement pourrait être étudiée ou argumentée.
- Les surfaces de compensation de 400m² des espèces végétales protégées détruites correspondent à la surface détruite. Cette surface pourrait être majorée, comme c'est le cas pour les zones humides à compenser.

- Nous souhaitons connaître les taux de réussite attendus des opérations de transfert (animales comme végétales) ; ainsi que les mesures correctives envisagées en cas d'échec de recolonisation des habitats compensatoires.
- Nous souhaitons que la Mairie puisse faire partie du comité de suivi ainsi qu'une association naturaliste indépendante ;